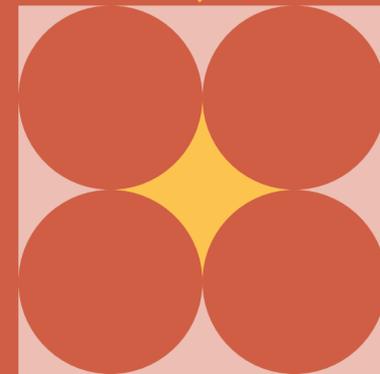
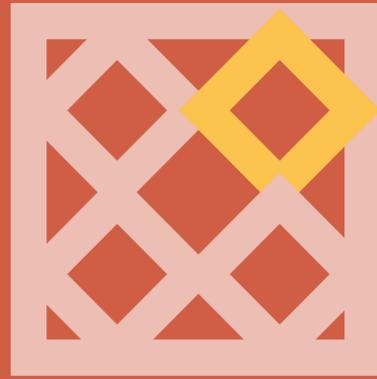
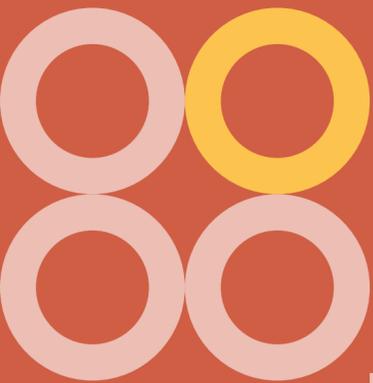


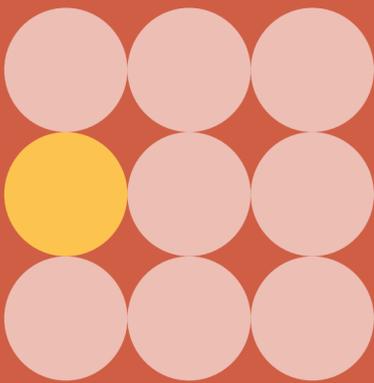
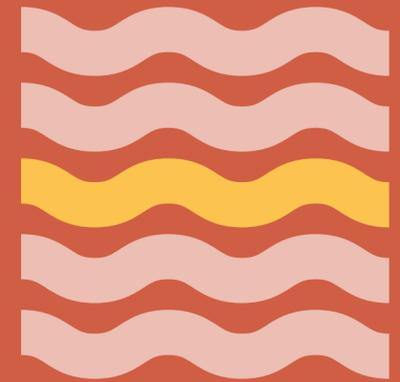
CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

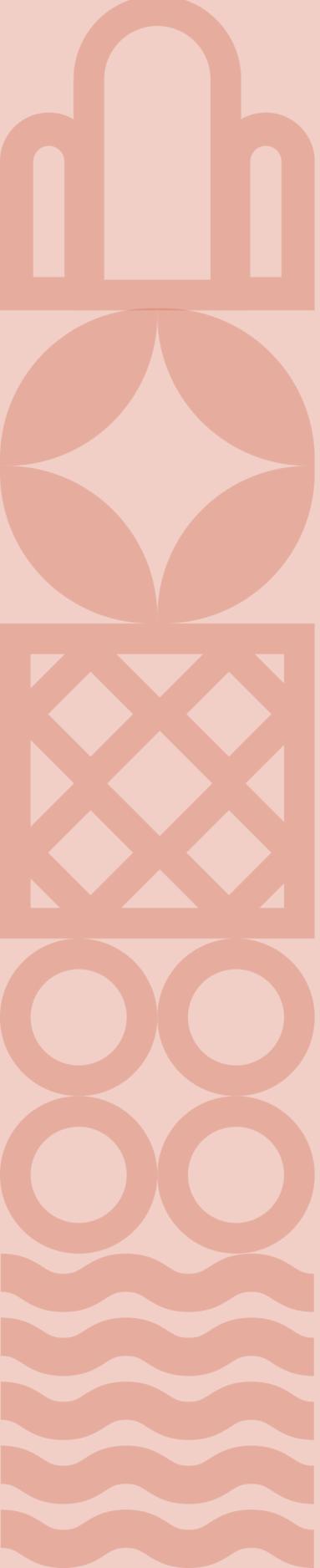


Montréal 



RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2023



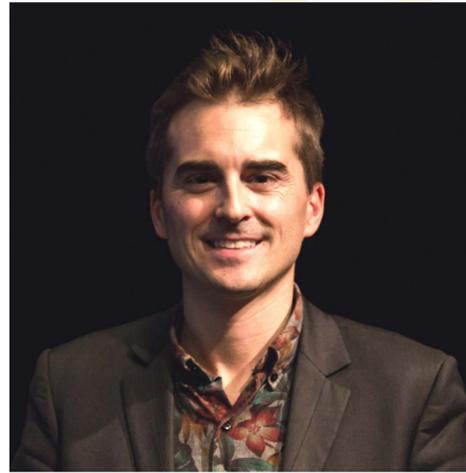


01	MOT DU PRÉSIDENT.....	p3
02	À PROPOS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL.....	p5
03	LES ACTIVITÉS EN 2023.....	p16
04	CONSTATS ET RECOMMANDATIONS.....	p25
05	LES BONS COUPS DE L'ANNÉE.....	p28
06	LISTE DES AVIS PRODUITS EN 2023.....	p30
07	PRODUCTION ET LISTE DES IMAGES.....	p35

L'année 2023 a permis au CPM de réfléchir 37 fois pour autant de dossiers qui lui ont été soumis. Plusieurs d'entre eux ont mené à des analyses très approfondies, permettant de dégager des observations qui, au-delà du cas à l'étude, s'avèrent très utiles pour nombre de dossiers à venir. Ainsi se construit l'expérience du CPM depuis 21 ans.



01



Parce que cette riche expérience est en développement constant et parce qu'il s'agit de ma première année à la présidence, j'ose vous partager trois constats en guise d'introduction à ce bilan 2023; une année aussi stimulante que révélatrice de nos pratiques.

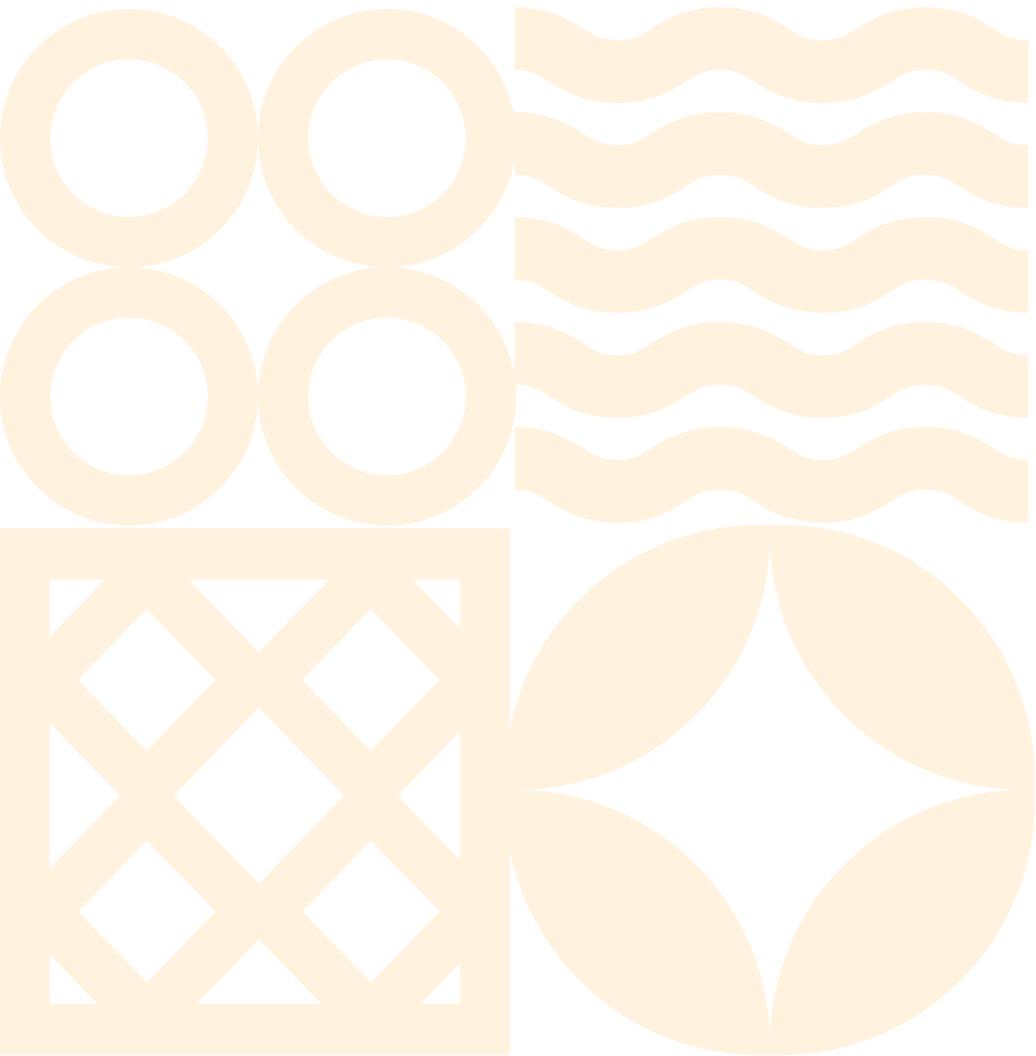
D'abord, je tiens à souligner que le travail du CPM a permis de formuler pas moins de **265 recommandations** réparties dans ses **37 avis et commentaires**. Mon premier constat est de réaliser le sérieux avec lequel les équipes prennent en compte nos recommandations et, surtout, comment ils permettent des améliorations aux projets. Cette valeur ajoutée des avis du CPM est peut-être la portion de son rôle qui est moins bien comprise. Il est de notre devoir de mieux communiquer ce rôle et d'aider à comprendre l'apport du CPM dans les projets. C'est un travail qui a été amorcé en 2023.

MOT DU PRÉSIDENT

Denis Boucher

En effet, j'insiste sur le fait qu'au-delà de notre rôle de « gardien du patrimoine » par l'évaluation de l'impact d'une intervention sur le patrimoine, le CPM approfondi ses analyses pour proposer, quand cela est pertinent, des pistes d'amélioration et des idées permettant souvent de valoriser des qualités cachées dans les quartiers anciens ou les milieux naturels. Le patrimoine apparaît alors dans toute sa richesse comme une ressource qui renferme souvent des potentiels inusités. C'est ainsi que se déploie le regard combiné des 13 membres du CPM permettant de révéler une percée visuelle obstruée, un aménagement ancien oublié ou un élément architectural disparu qui peuvent contribuer au succès d'un projet.

Car la diversité de dossiers qui sont analysés au CPM prouve que le patrimoine est omniprésent dans la ville où se cumule, se superpose et s'enrichit des morceaux de toutes les époques et des espaces de qualité, des paysages et des milieux naturels qui ont été façonnés et entretenus par les Montréalais. Les beautés de Montréal demeureront toujours fragiles et sont une ressource non renouvelable. Mais leur contribution à notre bien-être est d'une valeur inestimable.



D'autre part, il est important d'avoir à l'esprit qu'à l'instar des changements récents qui ont été apportés à la gestion du patrimoine au Québec et ailleurs, le rôle du CPM doit évoluer. L'élaboration du futur plan d'urbanisme et de mobilité (PUM), auquel le CPM a collaboré en 2023, est certainement une occasion privilégiée d'apporter des changements dans le mode de gouvernance du patrimoine à Montréal et dans le rôle du CPM. Cette instance doit pouvoir jouer pleinement son rôle de comité local du patrimoine, comme prescrit par la Loi sur le patrimoine culturel mais aussi en fonction des engagements renouvelés de la Ville de Montréal à l'égard de son patrimoine.

Enfin, le CPM est un observatoire privilégié du travail colossal réalisé en matière d'urbanisme, d'architecture et de patrimoine. La conjoncture actuelle qui exige parfois des actions rapides, de délais restreints et des mesures exceptionnelles n'échappe pas à notre regard.

Le CPM est ainsi au cœur du défi qui consiste à profiter de ces circonstances pour continuer à améliorer la ville en profitant de ses qualités héritées. Il y a matière à prouver largement que le temps consacré à la réalisation de projets réfléchis, sensibles, durables et appréciés par les citoyens d'aujourd'hui et de demain sera toujours le meilleur investissement collectif.

Je termine en remerciant les membres du CPM pour leur engagement, leur générosité et leur disponibilité ainsi que l'équipe permanente qui soutient avec intelligence et efficacité nos travaux à tous les jours.

Bonne lecture!

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,
Denis Boucher

Mission et mandat du CPM

Le patrimoine est une ressource inestimable et irremplaçable. C'est pourquoi la Ville de Montréal a créé en 2002 le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), une **instance consultative ayant pour mission de guider les services, arrondissements et élus municipaux dans la protection et la valorisation du patrimoine culturel et naturel montréalais.**

Le CPM relève du conseil municipal et sa gestion administrative est assurée par le Service du greffe. Au cours de l'année 2023, la responsable politique du CPM a été Madame Ericka Aneus, conseillère de la Ville représentant le district Étienne-Desmarreau et responsable de la culture et du patrimoine, de la gastronomie et de la vie nocturne au sein du comité exécutif de la Ville de Montréal.

Il est nécessaire de porter un regard large sur les ressources patrimoniales en faisant appel à des connaissances très variées. C'est pourquoi le CPM est **une cellule d'expertise** multidisciplinaire qui offre son soutien dans l'analyse complète de l'impact patrimonial des interventions sur les immeubles, les sites patrimoniaux, les espaces publics et les paysages. Le CPM est une instance indépendante qui possède une expérience riche de 21 ans d'implication à Montréal. Depuis sa création, il a formulé plus de 1200 avis sur des projets variés touchant le patrimoine culturel et naturel.

Son expertise de pointe repose sur la compétence de ses 14 membres réguliers et suppléants, nommés par le conseil municipal, qui sont des références dans les domaines aussi variés que :

- l'architecture
- l'urbanisme
- le design urbain
- la conservation du cadre bâti
- l'archéologie
- l'architecture du paysage
- la foresterie urbaine
- l'histoire urbaine

Le CPM offre son aide à l'ensemble des instances, arrondissements et services de la Ville de Montréal. Certaines interventions doivent obligatoirement être soumises au CPM, notamment celles concernant des immeubles et sites protégés par la **Loi sur le patrimoine culturel du Québec**. En fonction de cette loi, **le CPM fait office de conseil local du patrimoine.**

À PROPOS DU CPM

Pour en apprendre davantage sur la Loi sur le patrimoine culturel :

[Consulter](#)

Pour consulter la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal :

[Consulter](#)

Les arrondissements et services ont également l'obligation d'informer le CPM de toute demande de permis ou certificat visant un bien protégé par la LPC et de lui soumettre pour avis lorsque requis par l'article 12.1 du règlement du CPM (02-136).

À retenir

Le CPM peut aider dans la planification et l'analyse de projets en mettant ses compétences au service de l'administration municipale. Tout projet qui a une incidence sur un immeuble ou un secteur d'intérêt patrimonial peut être soumis pour avis au CPM. Ce dernier peut alors formuler un commentaire ou un avis.

Avis ou commentaire ?

Le CPM peut émettre

un commentaire

qui n'est pas rendu public.

Un commentaire est émis après l'analyse des documents relatifs au projet afin d'énoncer des conseils et des suggestions pour aider les concepteurs dans la poursuite du projet. Le commentaire vise aussi à attirer l'attention sur des éléments plus sensibles ou plus faibles ou moins bien définis. Le commentaire est généralement préféré lors d'interventions qui ont un impact patrimonial limité.

Le CPM peut formuler

un avis préliminaire

qui n'est pas rendu public.

Ce type d'avis est formulé à la suite d'une séance de présentation du projet permettant au CPM de formuler des recommandations afin de guider les concepteurs dans la poursuite du projet. Un avis préliminaire sous-entend que le projet sera soumis à nouveau au CPM pour un avis final.

Le CPM peut formuler

un avis final

qui est rendu public.

Ce type d'avis est formulé à la suite d'une séance de présentation du projet permettant au CPM de formuler un avis favorable ou défavorable. Des recommandations sont ajoutées, particulièrement dans le cas d'un avis défavorable afin de proposer des améliorations susceptibles d'atténuer l'impact patrimonial du projet.

En vertu de son règlement, le CPM doit obligatoirement produire un avis à propos de :

- Modifications au Plan d'urbanisme touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés ou encore à l'intérieur d'une aire de protection) en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec;
- Tout projet dérogatoire adopté en vertu des paragraphes 1 à 3 et 5 du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés) en vertu de la LPC;
- Tout projet de **citation** d'un bien patrimonial : immeuble et site, ainsi qu'objet ou document appartenant à la Ville de Montréal, en vertu de la LPC;
- Tout projet de **démolition** de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans une aire de protection délimitée en vertu de la LPC, à l'exception de celui projeté à l'égard d'une dépendance construite après 1975 ou de celui devant être autorisé par le ministre conformément à la LPC;
- Tout projet d'**aménagement et de réaménagement du domaine public**, telles une place publique ou une voie publique, qui est prévu dans une aire de protection ou un site patrimonial cité, déclaré ou classé en vertu de la LPC;

À PROPOS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

- Tout projet majeur de construction ou de transformation relatif à un immeuble appartenant à la Ville, visé par la LPC et répertorié comme étant d'intérêt patrimonial par la direction responsable de l'expertise en patrimoine à la Ville;
- Tout projet de **démolition** visant une des interventions suivantes, à l'exception de celles projetées à l'égard d'une dépendance construite après 1975 :
 - la transformation ou le retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment compris dans un immeuble patrimonial cité ou dans un site patrimonial classé en vertu de la LPC, telle que le revêtement, le couronnement, la toiture, les ouvertures et les saillies, sauf si l'intervention vise à lui conserver ou lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment;
 - la démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans un site patrimonial cité ou déclaré en vertu de la LPC.
- Tout projet de demande de désignation d'un paysage culturel patrimonial en vertu de la LPC;
- Tout projet de destruction de tout ou partie d'un document ou d'un objet patrimonial cité en vertu de la LPC.

Le CPM exerce également les fonctions suivantes :

- Il **conseille** et donne son avis écrit au conseil de la Ville, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ces derniers ou de leur représentant autorisé, sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine;
- Il **recommande** au conseil de la Ville, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement que des études, des inventaires et des recherches relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine soient effectués;
- Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du patrimoine de la Ville;
- Il **fournit**, de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la Ville, du comité exécutif, d'un conseil d'arrondissement ou d'un service de la Ville, des avis sur toute question relative à la protection et la mise en valeur du patrimoine;
- Il **s'intéresse** à l'initiation et à la sensibilisation au patrimoine en favorisant l'organisation d'activités et l'élaboration d'outils pédagogiques;
- Il **reçoit et entend** les représentations de toute personne intéressée relativement à un avis de motion de règlement de citation d'un bien patrimonial ou une demande de désignation de paysage culturel patrimonial.

Le comité mixte

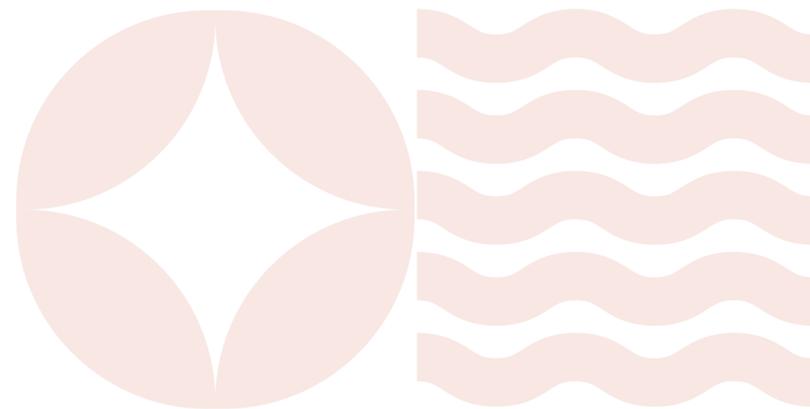
Depuis 2012, le CPM se réunit avec le Comité Jacques-Viger dans le cadre d'un comité mixte afin d'étudier des projets dont les enjeux relèvent de leurs expertises complémentaires en patrimoine, architecture, aménagement, design urbain, architecture de paysage et urbanisme. Ce comité paritaire est composé de trois à cinq membres de chaque entité, dont les présidents. L'avis du comité mixte est alors considéré comme émanant des deux instances consultatives.

Une nouvelle instance consultative et les travaux en comité conjoint

En 2023 a été constituée une nouvelle instance consultative, le Comité consultatif en reconnaissance, ayant été mise sur pied afin de conseiller la Ville sur les dossiers relatifs à des cérémonies commémoratives, la commémoration matérielle et la toponymie.

Les projets de règlement d'identification d'éléments du patrimoine immatériel, de personnages historiques décédés, d'événements ou de lieux historiques, tels que visés par l'article 121 de la Loi sur le patrimoine culturel et jusqu'alors présentés au Conseil du patrimoine de Montréal, relèvent dorénavant de cette nouvelle instance. En vertu de leurs règlements respectifs, le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité consultatif en reconnaissance tiennent des rencontres en comité conjoint lorsque des projets le requièrent.

Les membres du Conseil du patrimoine de Montréal



Denis Boucher

Président

est historien. Impliqué en patrimoine culturel depuis 25 ans comme expert, conseiller stratégique, communicateur, enseignant et porteur de projets, ses recherches universitaires ont mis en lumière l'impact du patrimoine culturel sur les identités locales, une question pour laquelle il porte toujours un grand intérêt à travers les mouvements de sauvegarde, l'implication citoyenne et la dimension sociale du patrimoine. Il enseigne les stratégies de sauvegarde du patrimoine à l'École de design de l'UQAM depuis 2011. Il a été impliqué dans le milieu municipal à Québec et à Rivière-du-Loup où il a élaboré et mis en œuvre la première politique municipale du patrimoine au Québec.

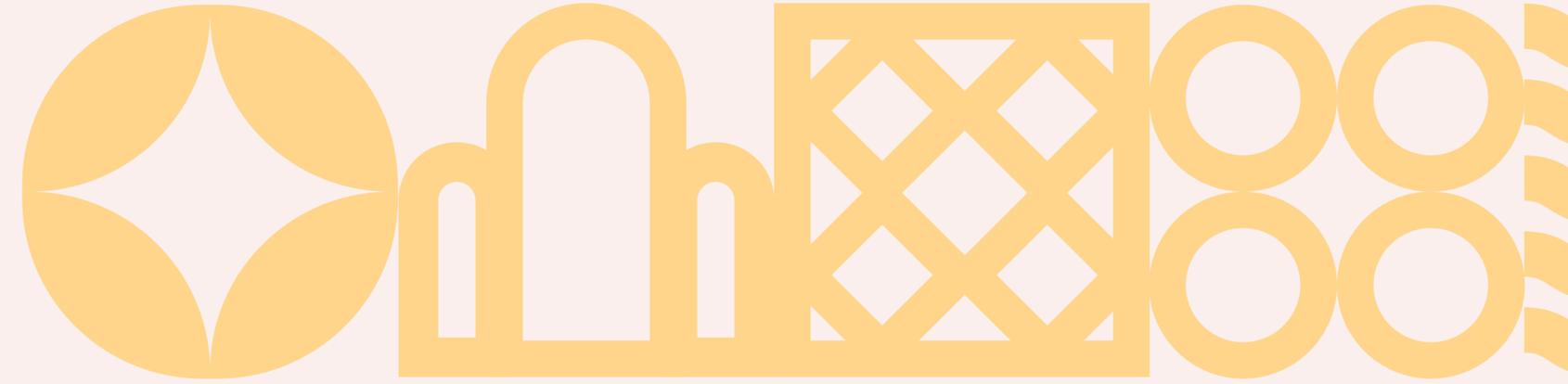
Au fil des années, il a siégé à la commission des biens culturels du Québec (2007-2012), au Conseil du patrimoine culturel du Québec (2012-2020) et a été à l'emploi du Conseil du patrimoine religieux du Québec (2011-2017). Plus récemment, il a coordonné l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action pour l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine immobilier pour le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Denis Boucher est président du Conseil depuis décembre 2022.

Martin Drouin

Vice-président

est professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG UQAM). Formé en histoire et en études urbaines, il s'intéresse aux mécanismes de la patrimonialisation et à la requalification du patrimoine dans une perspective à la fois historique et contemporaine.

Il porte également un grand intérêt à la mise en valeur et à la médiation du patrimoine. Il est d'ailleurs directeur de Téoros, une revue pluridisciplinaire de recherche en tourisme. L'histoire du patrimoine à Montréal le passionne depuis de nombreuses années. Martin Drouin est membre du Conseil depuis 2018 et a été nommé à la vice-présidence en 2021.



Cécile Baird

Vice-présidente sortante

est architecte. Elle fonde son propre bureau en 2014 où elle réalise des études patrimoniales, analyses urbaines et projets de diverses échelles visant à révéler le génie des lieux bâtis et naturels. Membre depuis 2015 et vice-présidente depuis 2020, son mandat s'est officiellement terminé au mois de février 2023.

Ève Wertheimer

Vice-présidente

est architecte spécialisée en conservation du patrimoine au sein de l'agence ERA Architectes. Depuis les vingt dernières années, elle œuvre à la conservation et à la mise en valeur des bâtiments et sites patrimoniaux, explorant la relation entre théorie et pratique telle qu'elle se manifeste dans les politiques publiques et les projets. Ayant occupé des postes dans les secteurs privé et gouvernemental, elle a été amenée à travailler sur un éventail de projets dans l'Est canadien, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre d'outils de gestion en conservation.

Son intérêt porte notamment sur la notion de paysage culturel et sa mise en œuvre, particulièrement dans le contexte des aires naturelles protégées, et sur le rapport entre conservation des patrimoines naturel et culturel. Elle a remplacé Cécile Baird à la vice-présidence lorsque son mandat s'est terminé en février 2023.



Madeleine Demers

Membre

est architecte et urbaniste. Elle compte quarante ans d'expérience professionnelle, dans la sphère privée et dans la fonction publique, aux niveaux municipal, métropolitain, provincial et fédéral. Sa carrière couvre un registre allant de la surveillance de chantier à la planification urbaine, comprenant des mandats de recherche et d'élaboration de politiques et de lignes directrices d'aménagement en relation avec le patrimoine et le design urbain. Elle a été chargée du dossier du Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 à la Commission de la capitale nationale du Canada.

Elle a contribué à différents dossiers en matière de patrimoine culturel pour la Ville de Québec, la Commission des biens culturels du Québec et pour la Ville de Montréal, entre autres, dans l'équipe d'élaboration de la politique du patrimoine adoptée en 2005. Elle a fait partie des conseils d'administration de l'Ordre des architectes du Québec, de la Commission de la capitale du Québec, ainsi que de comités de ces organismes et d'ICOMOS Canada. Madeleine Demers est membre du Conseil depuis 2018.

John Diodati

Membre

est architecte et associé principal chez EVOQ Architecture. Œuvrant depuis plus de 30 ans dans le domaine de la conservation du patrimoine, il s'implique également au sein de plusieurs organismes depuis les débuts de sa pratique.

Il a notamment été vice-président de l'Association internationale pour la préservation et ses techniques (APT), président des comités de formation continue de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) et de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) ainsi que président du comité technique de l'Institut de la maçonnerie du Québec. John Diodati est membre du Conseil depuis 2021.



Daniel Durand

Membre

est architecte depuis 1986. Il a reçu une formation de technologue et d'architecte à Montréal. Il a parfait sa formation en Italie pendant plus de deux ans. Il cumule plus de trente ans d'expérience au Québec, auprès de plusieurs agences d'architecture, dans la fonction publique et à titre d'architecte autonome. Tout au long de sa carrière, il s'est intéressé à l'histoire de l'architecture, l'architecture moderne et la rénovation d'immeubles existants.

Depuis le milieu des années 1990, sa pratique est centrée dans les domaines de la restauration et de la réalisation d'expertises techniques et d'études patrimoniales. Associé de la firme DFS inc. architecture & design, il œuvre à des projets gouvernementaux, universitaires, religieux et résidentiels de grande envergure. Daniel Durand est membre suppléant du Conseil depuis 2018 et membre régulier depuis 2021.

Mira Haidar

Membre

est architecte paysagiste spécialisée en conservation du patrimoine. Elle est aussi chargée de cours et enseigne dans les ateliers de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Possédant un baccalauréat en architecture et des maîtrises en architecture de paysage et en conservation du patrimoine bâti de l'Université de Montréal, elle est

intéressée par la question de conservation des paysages patrimoniaux, tant aux niveaux analytique, conceptuel et technique. Au sein de la firme Vlan Paysages, elle intervient sur diverses études et nombreux projets de conception et d'exécution à forte teneur patrimoniale dans un contexte montréalais. Mira Haidar est membre depuis 2023 après avoir été membre suppléante en 202.



Christophe-Hubert Joncas

Membre

est urbaniste et se spécialise en recherche, analyse et gestion de projet. Il a participé à la réalisation de plusieurs études patrimoniales, de caractérisations urbaines et paysagères et de stratégies d'accompagnement en urbanisme à Montréal et au Québec, de même qu'à l'élaboration de plusieurs planifications de sites à des fins publiques, résidentielles et commerciales.

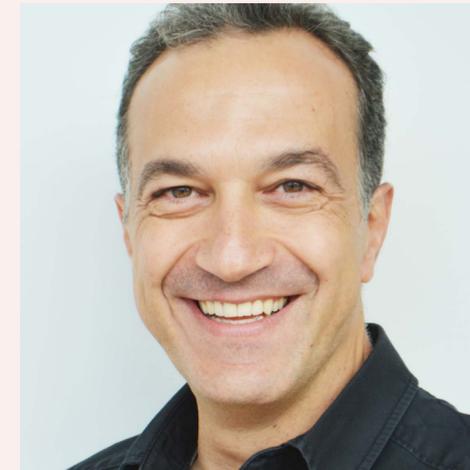
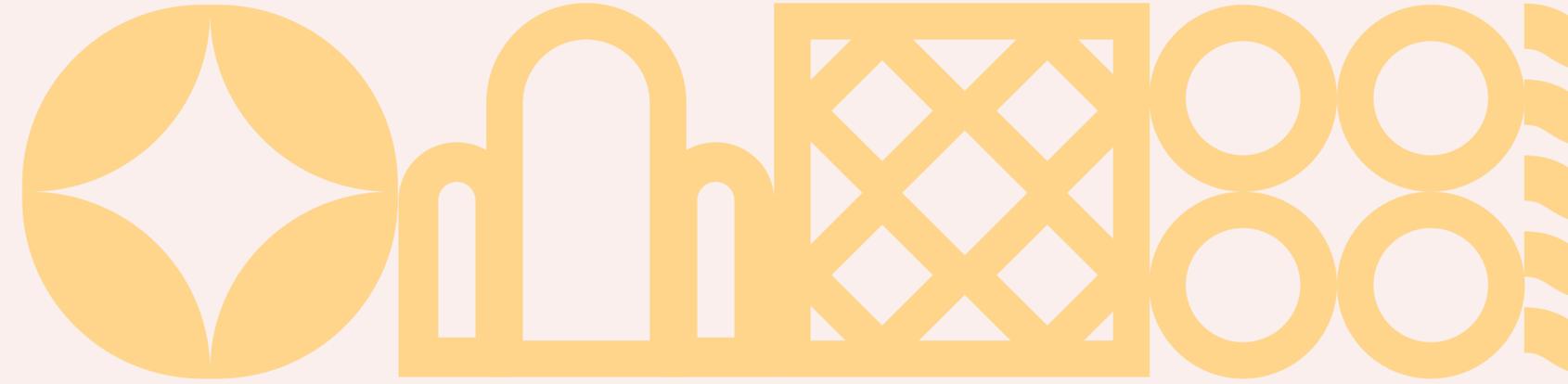
Il est également impliqué dans divers organismes, associations et activités faisant la promotion d'un aménagement sensible à l'identité d'un territoire. Il est membre du Conseil depuis 2021.

Audrey Monty

Membre

est architecte associée du bureau Provencher_Roy à Montréal. Diplômée de l'École d'Architecture du Languedoc Roussillon et de l'Université Laval, elle possède une expertise de conception d'architecture durable acquise sur des projets d'architecture réalisés dans des contextes et climats variés, allant du Grand Nord aux Caraïbes. Sa capacité de compréhension des contextes environnementaux, des enjeux de projets, d'analyse des paramètres et d'organisation ont été mis à contribution dans la gestion de projets atypiques.

Elle est reconnue dans le domaine de l'architecture durable par son engagement, sa participation comme conférencière et panéliste à plusieurs événements. Audrey Monty est membre du Conseil depuis 2018.



Basel Abbara

Membre suppléant

est architecte spécialisé en conservation du patrimoine. Il possède une maîtrise en conservation du patrimoine architectural de l'Université Paris-VIII et un doctorat en urbanisme de l'Université Paris-XII. Depuis 1992, il a œuvré pour plusieurs firmes canadiennes et internationales.

Membre de l'Association canadienne d'experts-conseils en patrimoine, il a acquis une expertise en réhabilitation d'ouvrages patrimoniaux. Basel Abbara est membre suppléant du Conseil depuis 2021.



Cornelia Garbe

Membre suppléante

est écologiste forestière de formation et s'est spécialisée dans les effets de la biodiversité (et de sa perte) sur le fonctionnement des écosystèmes, que ce soit en forêt ou en ville. Après avoir géré un projet de reboisement d'envergure pour le Grand Montréal pendant plusieurs années (375 000 arbres), elle a travaillé en tant que consultante, surtout en milieu municipal, afin d'augmenter la résilience de la forêt urbaine et ainsi de la société qui en dépend.



Elle est aujourd'hui directrice générale de CANOPÉE - Le réseau des bois de Laval. Cornelia Garbe est membre suppléante du Conseil depuis 2018.



Christian Gates St-Pierre

Membre suppléant

est archéologue. Il a oeuvré pendant plusieurs années au sein de firmes d'archéologie préventive et il est actuellement professeur adjoint au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal, où il dirige le Laboratoire d'archéologie préhistorique. Ses recherches portent principalement sur l'archéologie des Peuples autochtones du Québec et du Nord-Est américain et il collabore régulièrement avec des membres des communautés autochtones, des institutions muséales, des entreprises privées et des organismes publics relevant

de différents paliers de gouvernement. Il s'intéresse également aux dimensions éthiques de la pratique de l'archéologie, en plus d'être actif dans le domaine de la vulgarisation scientifique et de la sensibilisation citoyenne aux enjeux patrimoniaux. De 2015 à 2018, il fut président du Comité de défense de l'intérêt public de l'Association canadienne d'archéologie, dont le mandat est de promouvoir la mise en valeur et la protection du patrimoine archéologique. Christian Gates St-Pierre est membre suppléant du Conseil depuis 2018.

Philippe Lupien

Membre suppléant



est architecte et architecte paysagiste. Il est professeur à l'École de design de l'UQAM depuis 2012 où il enseigne le développement de projets aux échelles de l'architecture, de l'architecture du paysage et du design urbain. Il a cofondé Lupien Matteau en 2007, une agence de design transversal qui intervient sur des projets d'échelles variées allant de plans d'ensemble urbains à des expositions de mise en valeur culturelle, historique et scientifique en passant par des projets d'insertion en milieu patrimonial.

Pendant près de dix ans, il a été l'animateur de Visite libre, un magazine culturel diffusé sur les ondes de Artv, Télé-Québec et TV5 Monde dédié à l'architecture et l'aménagement de maisons d'exceptions au Québec, puis a été pendant huit ans rédacteur en chef de la revue ARQ architecture et design. Il est coauteur du manuel Lire et comprendre les environnements bâtis au Québec. Il a été récipiendaire du Prix de Rome du Conseil des arts du Canada en 1996, ainsi que de la Médaille de la présidence pour les médias en architecture de l'Institut royal de l'architecture du Canada en 2013. Philippe Lupien est membre suppléant du Conseil depuis 2023.

Le personnel en soutien au Conseil du patrimoine de Montréal

Le Conseil est soutenu dans l'accomplissement de son mandat par une équipe permanente relevant du Service du greffe et qui s'occupe également des activités du Comité Jacques-Viger et du Comité consultatif en reconnaissance.

En raison de la constitution et du début des travaux de ce nouveau comité, un nouveau conseiller en aménagement s'est joint à l'équipe permanente, maintenant composée de :

- **Arnaud Dufort**, conseiller en aménagement
- **Geneviève Gagnon**, secrétaire d'unité administrative
- **Gaétan Ricard**, conseiller en aménagement
- **Myriam St-Denis**, conseillère en aménagement
- **Julie St-Onge**, conseillère en aménagement

LES ACTIVITÉS EN 2023

03

Les changements en 2023



L'année 2023 a marqué la première année complète de Denis Boucher à la présidence du Conseil du patrimoine. Constatant que le domaine de l'architecture de paysage était sous-représenté dans les expertises de ses membres, le Conseil a recommandé de procéder à la nomination d'un nouveau membre issu de cette discipline.

Le conseil municipal a ainsi approuvé la nomination, lors de son assemblée du 18 avril 2023, la nomination de M. Philippe Lupien, architecte paysagiste. Il s'agit d'un retour pour M. Lupien dans une instance consultative de la Ville centre, lui qui avait été membre du Comité Jacques-Viger de 2012 à 2018.

Un nouveau conseiller en aménagement, Gaétan Ricard, s'est également joint à l'équipe permanente affairée aux activités du Conseil du patrimoine de Montréal.

Statistiques pertinentes pour l'année 2023

37 avis
et commentaires

Plus de **265**
recommandations

Avis du CPM : **27**

19

avis

8

avis préliminaires

Avis du comité mixte
(CPM-CJV) : 4

2

avis

2

avis préliminaires

Avis du comité conjoint
(CPM-CCR) : 1

1

avis préliminaire

Commentaires
du CPM : 2

Commentaires
du comité mixte : 3

Réunions et autres activités

Réunions
du CPM

16

Réunions
CPM-CJV

9

Réunions
CPM-CCR

1

Réunions
statutaires

1

Rencontres
avec les élus

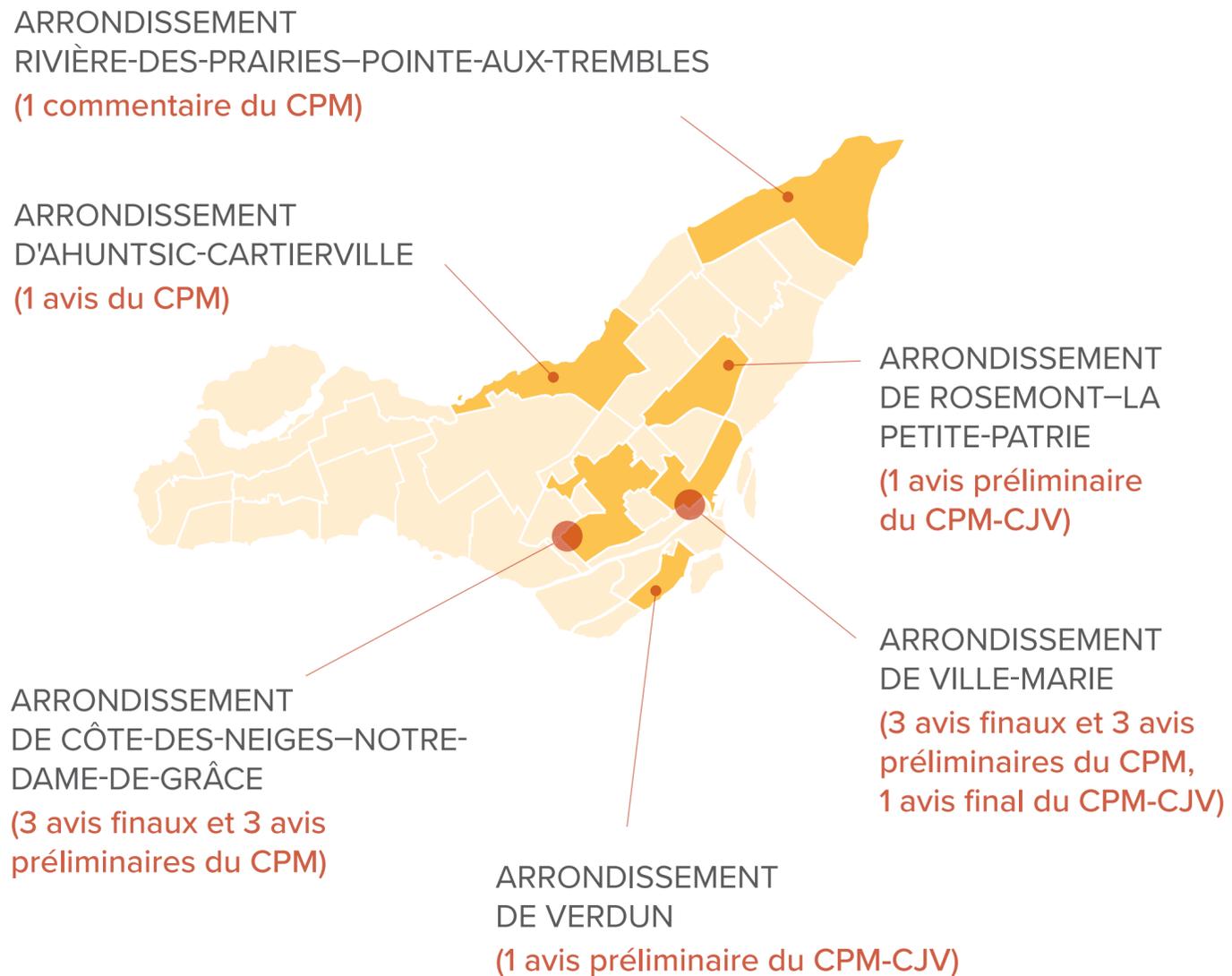
4

Autres activités
de représentation

8

Répartition des avis et des commentaires produits en 2023

Avis et commentaires à l'intention des arrondissements : 17



Avis et commentaires concernant les principaux sites patrimoniaux montréalais



Avis et commentaires à l'attention des services centraux de la Ville : 20

SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ
(3 avis finaux du CPM, 1 avis préliminaire du CPM-CCR,
3 commentaires du CPM-CJV, 1 commentaire du CPM)

SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL
ET DES SPORTS
(6 avis finaux du CPM, 1 avis préliminaire du CPM,
1 avis final du comité CPM-CJV)

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION
DES IMMEUBLES
(1 avis final du CPM et 1 avis préliminaire du CPM)

SERVICE DE L'EAU (1 avis final du CPM)

SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DU RÉSEAU ROUTIER
(1 avis final du CPM)

Les différents statuts de protection du patrimoine

Citation

La citation est une mesure de protection légale à laquelle une municipalité ou une communauté autochtone peut recourir pour protéger un immeuble ou un site (sur son territoire) ou encore un objet (dont elle est propriétaire), dont la conservation présente un intérêt public.

Classement

La Loi sur le patrimoine culturel permet au ministre de la Culture et des Communications d'attribuer un statut de classement à un bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Déclaration

La déclaration est un statut que le gouvernement peut attribuer à un site patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Définitions tirées du site du Conseil du patrimoine culturel du Québec :

[Consulter](#)

Portrait des dossiers traités : Domaine public, patrimoine bâti, patrimoine naturel

Le mandat du Conseil du patrimoine de Montréal l'amène à étudier et à émettre des avis en lien avec trois grandes thématiques principales, soit le réaménagement du domaine public en milieu patrimonial, le patrimoine bâti ainsi que le patrimoine naturel. Voici un aperçu des projets étudiés par le CPM en 2023 selon ces thématiques.



1.



Le réaménagement du domaine public en contexte patrimonial

En vertu de son règlement, le CPM doit obligatoirement émettre un avis sur tout projet touchant au réaménagement du domaine public se trouvant dans un site patrimonial classé, cité ou déclaré. C'est en vertu de cette disposition que le CPM a analysé le plus de projets durant l'année 2023, plus particulièrement dans les sites patrimoniaux du Mont-Royal et de l'Île Sainte-Hélène, avec respectivement 17 et 6 avis produits.

Le site patrimonial du Mont-Royal

Pour en apprendre davantage :

[Consulter](#)

Cette année encore, c'est le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal qui a fait l'objet du plus grand nombre d'avis émis par le Conseil du patrimoine de Montréal, la gestion de l'aménagement sur la montagne étant notamment assurée par les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau Mont-Royal, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ainsi que par les services centraux de la Ville.



2.

Plusieurs projets de réaménagement du domaine public à l'intérieur des limites du site patrimonial ont été analysés par le CPM, dont plusieurs touchant au projet de transformation du parc Jean-Brillant, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (voir aussi dans la section bons coups de ce rapport). Le CPM a également participé aux réflexions entourant les réaménagements proposés au parc Jeanne-Mance et à la côte Placide du Mont-Royal, notamment quant au secteur de la pataugeoire et de son chalet.

3.



Le site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène

Pour en apprendre davantage : [Consulter](#)

La collaboration entre le CPM, l'Arrondissement de Ville-Marie ainsi et la Société du Parc-Jean Drapeau s'est poursuivie en 2023 donnant lieu à l'émission de six avis, dont trois préliminaires. Le CPM se réjouit de cette collaboration ainsi que de la volonté des interlocuteurs de le consulter en amont des projets, cette pratique permet au CPM d'émettre ses commentaires au moment où les projets sont encore en gestation et qu'ils peuvent avoir un impact concret. Concernant la question du domaine public, le CPM a notamment analysé le projet de **réhabilitation du secteur des étangs de la grande Poudrière**, visant à restaurer les qualités naturelles de cet endroit, et dont cet aspect est décrit quelques lignes plus loin.

Le site patrimonial de Montréal (le Vieux-Montréal)

Pour en apprendre davantage : [Consulter](#)

Dans l'arrondissement de Ville-Marie, le CPM a pu contribuer au projet de **réaménagement de la rue de Longueuil** dans le Vieux-Montréal en émettant un avis favorable, jugeant que le projet s'inscrit bien dans les orientations du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, lequel vise l'équilibre à maintenir entre circulation véhiculaire de transit ou à des fins de livraison et la circulation piétonne.



Le patrimoine naturel

La disposition permettant au CPM de se prononcer sur les travaux touchant au réaménagement du domaine public en contexte patrimonial lui permet également d'aborder un autre aspect très important, soit celui du patrimoine naturel. La dimension écologique prend de plus en plus de place dans les projets qui sont soumis au CPM, y compris pour ceux qui se trouvent dans des écoterritoires. Les travaux du CPM ont porté sur différentes facettes de cet enjeu, qu'il s'agisse de l'intégration d'éléments verts et résilients dans les aménagements se trouvant dans les sites patrimoniaux, de travaux visant à restaurer et à consolider de manière écologique un secteur du parc Jean-Drapeau, ou encore de stratégie de mise en valeur d'un nouveau grand parc que souhaite développer la Ville.

Tel que mentionné dans la section précédente, le CPM a émis un avis sur le projet de réfection du secteur des étangs de la Grande Poudrière du parc Jean-Drapeau, dans les limites du site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène. Le CPM avait précédemment émis un avis préliminaire sur ce projet un an auparavant. Reçu de manière favorable par le CPM, le projet vise notamment la restauration d'éléments d'infrastructure ayant subi les fresques du temps et l'ajout de plantations aquatiques et terrestres afin de réintroduire en ce site une certaine fonction écologique.



4.

En 2023, le CPM s'est également prononcé, via un avis du Comité mixte avec le Comité-Jacques-Viger, sur la **stratégie de mise en valeur du Grand parc de l'Ouest**, un ensemble de milieux naturels de plus de 3100 hectares se déployant dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, le village de Senneville, et les villes de Sainte-Anne-de-Bellevue, Kirkland et Beaconsfield. Le comité mixte a émis un avis favorable à cette stratégie, recommandant notamment d'y créer des corridors de connectivité écologique pour favoriser les déplacements de la faune.



Patrimoine bâti

Les travaux du Conseil du patrimoine de Montréal abordent finalement la question du patrimoine bâti, qu'il s'agisse de bâtiments patrimoniaux ou encore de bâtiments se trouvant dans les limites de sites patrimoniaux.

Dans le site patrimonial du Mont-Royal, le CPM a notamment pu étudier le projet d'agrandissement en hauteur d'une **résidence unifamiliale située sur la rue Belvedere Circle**, émettant un avis favorable à l'intention d'ajouter un volume sur le toit de cette dernière.

Bien que l'émission d'un avis n'était pas obligatoire en vertu de son règlement, le CPM a été sollicité par les services centraux de la Ville responsables de l'émission d'autorisations déléguées par le ministère de la Culture et des communications du Québec. La collaboration entre le CPM et les différents services et arrondissements ne se limite ainsi pas qu'aux considérations obligatoires, le CPM pouvant également être sollicité à la demande de ces derniers.

Dans le site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène, le CPM s'est prononcé sur le projet de la Société du Parc Jean-Drapeau visant à mettre au code et en lumière la **tour de Lévis** trônant au sommet du parc. Ayant tout d'abord émis un avis défavorable, estimant que la proposition aurait des impacts trop importants sur les valeurs patrimoniales du bâtiment et de son environnement immédiat, le CPM a émis son avis final et favorable en septembre 2023. Une partie de la section de ce rapport portant sur les bons coups de l'année fait également une analyse de ce projet.

La question du bâti est également liée à celle des démolitions. Dans le cadre de son mandat, le CPM est dans l'obligation d'émettre un avis sur tout projet impliquant la démolition de plus de 40% du volume hors sol d'un bâtiment se trouvant dans un site patrimonial.

Il a ainsi émis un avis à l'intention de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce concernant un projet d'agrandissement du **Collège international Marie-de-France** impliquant la démolition d'une dépendance se trouvant sur le terrain. Alors qu'il a dit ne pas être défavorable à la démolition de ce bâtiment, il considère un tel geste comme une solution de dernier recours et une exception dans la mesure où le projet de remplacement contribue à l'amélioration des qualités du site et présente un impact patrimonial positif.



5.

Travaux conjoints

Des travaux conjoints avec d'autres instances consultatives font également partie du mandat du Conseil du patrimoine de Montréal. Alors qu'il siège en comité mixte avec le Comité Jacques-Viger depuis plus de dix ans, le CPM a également entrepris en 2023 ses premiers travaux conjoints avec le nouveau Comité consultatif en reconnaissance. Cette nouvelle collaboration s'est notamment traduite par la production d'un avis préliminaire dans la foulée de l'identification par la Ville de Montréal de son quartier chinois à titre de lieu historique.

Le comité mixte CPM-CJV

Si des projets qui requièrent une modification au Plan d'urbanisme comportent également une dimension patrimoniale ou sont touchés par un statut de protection en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, le CJV et le CPM peuvent unir leurs voix et émettre en comité mixte. En 2023, le comité mixte s'est réuni à neuf reprises, donnant lieu à l'émission de deux avis finaux et de deux avis préliminaires.

Le comité mixte a notamment émis un avis à l'intention de l'arrondissement de Ville-Marie concernant sa demande de modifier la liste des lieux de culte désignés « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans le document d'arrondissement relatif au patrimoine (partie II du Plan d'urbanisme).

La modification vise à en retirer 14 lieux de culte en vue d'y faciliter la diversification des usages et de favoriser du même coup la préservation de ces bâtiments. Il a émis un avis favorable à cette demande en disant avoir l'espoir que cela favorisera la conservation et le maintien en bon état des bâtiments concernés.

Rencontres de travail en vue de l'élaboration du futur Plan d'urbanisme et de mobilité

Des neuf rencontres tenues par le comité mixte, six de celles-ci ont pris la forme de rencontres de travail concernant la démarche d'élaboration du futur Plan d'urbanisme et de mobilité. Ces six rencontres ont mené à la production de trois commentaires destinés à l'équipe responsable de l'élaboration de ce nouveau plan au sein du Service de l'urbanisme et de la mobilité et dont les activités se poursuivront encore en 2024.



Activités de représentation et autres

Visite des membres du CPM au parc Jean-Drapeau

Le 23 octobre 2023, le Conseil a eu l'occasion de visiter le parc Jean-Drapeau en compagnie de représentants de l'administration et de la direction générale de la Société du parc Jean-Drapeau. Ce fut l'occasion de voir en personne des projets sur lesquels le CPM s'est penché et de les mettre en relation à l'échelle du parc. Cette visite a également permis au CPM de mieux comprendre les enjeux touchant au développement et à l'aménagement de ce grand parc, dont une partie est située dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène. Le CPM souhaite remercier toutes celles et tous ceux ayant participé à l'organisation de cette visite.

Table de concertation du Mont-Royal

Considérant la place importante occupée par le site patrimonial du Mont-Royal dans les travaux du Conseil du patrimoine de Montréal, ce dernier a été représenté à titre d'observateur par le président, Denis Boucher qui souhaitait que le CPM participe de manière systématique aux séances afin de bien comprendre les enjeux rencontrés en matière de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et de connaître les nombreux acteurs qui y contribuent.

Tournée des arrondissements et des services

Dans le but de mieux faire connaître le mandat du CPM ainsi que les manières dont il peut aider la Ville quant aux questions de patrimoine s'est déroulée, tout au long de l'année 2023, une tournée des arrondissements et des services. Accompagné de conseillers et conseillères en aménagement de l'équipe permanente, le président du CPM a notamment rencontré des représentants des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Ahuntsic-Cartierville et du Plateau Mont-Royal, du MEM, ainsi que des services de la gestion et de la planification des immeubles, des grands parcs, de la culture, du Mont-Royal et des sports ainsi que de l'urbanisme et de la mobilité. Il a également entrepris des démarches auprès du Bureau de la transition écologique et de la résilience toujours dans le but de faire connaître le CPM et ce qu'il peut offrir.

Rencontres politiques

L'arrivée en fonction à titre de président de Denis Boucher a permis de tenir des rencontres plus fréquentes avec les personnes élues responsables des mandats du CPM et du CJV au fil de l'année 2023. M. Boucher a ainsi pu se présenter et faire part de sa vision quant au patrimoine de Montréal à Madame Ericka Alneus, conseillère de la Ville et responsable au comité exécutif de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et de la vie nocturne ainsi qu'à Monsieur Robert Beaudry, conseiller de la Ville et responsable au comité exécutif de l'urbanisme, de l'OCPM et de l'itinérance.

Le Conseil, en comité mixte avec le Comité Jacques-Viger, a également participé en 2023 aux travaux d'une **cellule facilitatrice** visant à accélérer le développement de projets immobiliers. M. Boucher a d'abord rencontré l'élu porteur de cette cellule, Luc Rabouin, maire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, président du comité exécutif et responsable des finances, du développement économique et de l'enseignement supérieur.

Puis, initiée par le Service du développement économique de la Ville, une rencontre de travail a permis au CPM de mieux expliquer son rôle à titre de comité aviseur dans la gestion des projets immobiliers, ainsi que d'apporter des précisions, notamment, sur les délais de traitement des demandes auprès des arrondissements et des services de la ville. Le CPM y a notamment proposé une collaboration plus en amont avec les requérants avant une des demandes d'avis finaux. Dans un esprit itératif, cette idée permet aux requérants de mieux comprendre l'analyse effectuée par le CPM et de tendre vers une version finale du projet qui soit davantage à la satisfaction de ce dernier.

Autres activités de représentation du président

Le président du Conseil a également participé à d'autres événements en 2023 afin d'en accroître sa visibilité. Ces participations avaient pour but de prononcer des conférences sur des enjeux de conservation du patrimoine. M. Boucher a notamment participé au congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec ainsi qu'au colloque de l'ACFAS tenu en mai et portant sur la formation en conservation du patrimoine bâti au Québec.

LES ACTIVITÉS EN 2023

7.



8.

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Des plans pour les secteurs patrimoniaux

Le CPM juge qu'à la lumière des dossiers traités durant l'année, les secteurs patrimoniaux de Montréal bénéficient de plans concertés pour assurer une planification cohérente, une gestion efficace et une conservation adéquate des sites. Le CPM a pu collaborer à l'élaboration de plusieurs d'entre eux au cours des dernières années et se réjouit de leur application rigoureuse.

Cependant, certains secteurs ne bénéficient pas d'outils concertés de ce genre, notamment le site patrimonial du Sault-au-Récollet. Ceci conduit à une gestion à la pièce des interventions, ne favorise pas la concertation des acteurs et nuit à la cohérence des actions. En outre, l'absence de plan pour les secteurs patrimoniaux, reconnu par la LAU ou non, fait reposer leur conservation sur la réglementation, soit un outil de contrôle qui réduit la question patrimoniale à l'autorisation de travaux.

Le recours à des PPU peut également s'avérer utile pour intégrer les enjeux patrimoniaux dans une vision d'urbanisme prenant en compte les attentes citoyennes. Cependant, le patrimoine prenant des formes de plus en plus diversifiées et la protection des qualités patrimoniales exigeant un regard large et multidisciplinaire, il s'avère nécessaire de doter les secteurs patrimoniaux de tout type, de plans directeurs.

RECOMMANDATION

Élaborer des documents de planification spécifiques pour le patrimoine dans tous les secteurs patrimoniaux.

Le site patrimonial du Mont-Royal

Dans le cas du Mont-Royal, plusieurs outils de planification ont été adoptés au cours des dernières années, lesquels complètent et raffinent les engagements pris par le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Également, de nombreux guides et outils de référence ont été élaborés, que ce soit la vision d'accessibilité ou la caractérisation paysagère du secteur du Parc du Mont-Royal.

S'il faut se réjouir de la qualité et de la quantité de ces outils d'aide à la gestion du site patrimonial, le CPM constate que l'analyse des différentes interventions est complexe et qu'un outil opératoire commun aux différents acteurs impliqués dans le site est manquant.

RECOMMANDATION

Faciliter cette gestion en se dotant d'un plan d'action intégré permettant de concerter toutes les interventions envisagées dans le site et de faciliter leur planification.



Documenter les projets de requalification du patrimoine

Plusieurs projets de requalification d'immeubles patrimoniaux ont été soumis au CPM en 2023. Le CPM juge que la requalification est une pratique nécessaire et de plus en plus fréquente. L'adaptation d'immeubles patrimoniaux pour y intégrer de nouvelles fonctions est souvent la condition essentielle de leur conservation.

Néanmoins, cette pratique de plus en plus répandue est confrontée à un lot d'obstacles et de freins, à commencer par l'inadéquation des codes et normes de construction en fonction des immeubles anciens. D'autres enjeux se sont révélés comme les compétences et expertises des concepteurs, la difficulté de mesurer la valeur ajoutée du caractère patrimonial dans les modèles d'affaires des investisseurs immobiliers ainsi que les incitatifs peu nombreux et mal adaptés.

RECOMMANDATION

Documenter les projets de requalification d'immeubles patrimoniaux municipaux afin d'en dégager des bonnes pratiques et des pistes de solution permettant de guider d'autres initiatives du genre.

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Préciser le rôle du CPM

Le CPM souhaite jouer pleinement son rôle et apporter son soutien à l'ensemble des intervenants municipaux qui veulent un éclairage complet, neutre et compétent sur des projets ayant une incidence sur le patrimoine. Or, le mandat du CPM défini dans le règlement 12-136 manque de précisions et de nombreux intervenants possèdent une compréhension limitée du rôle de cette instance. En somme, de nombreuses interventions importantes ne lui sont pas soumises en raison de cette imprécision, notamment en ce qui a trait à son rôle de conseil local du patrimoine et pour des enjeux de patrimoine naturel.

RECOMMANDATION

Préciser le rôle du CPM en tant que conseil local du patrimoine pour la ville centre et les arrondissements, afin d'assurer la cohérence, la compétence et le soutien nécessaires sur l'ensemble du territoire de Montréal.

Compléter la délégation de pouvoir

Le CPM a observé de nombreuses situations confuses et inutilement complexes relativement au régime actuel de gestion des autorisations issu de la délégation de pouvoir à la Ville de Montréal. Cette formule avait pour objectif initial d'instaurer un guichet unique pour faciliter le traitement des autorisations de travaux sur des immeubles patrimoniaux relevant du ministère de la Culture et des Communications (MCC). Or, le régime hybride actuel, où le MCC continue à analyser les nouvelles constructions, engendre des procédures longues et complexes, contribue au dédoublement des procédures et maintient une confusion dans la répartition des rôles de chacun.

Une situation particulièrement problématique est vécue pour des projets de construction nécessitant la démolition d'un immeuble. Dans un tel cas, le CPM doit donner un avis sur la démolition, mais c'est le MCC qui doit analyser le projet de remplacement. Cette situation dédouble le travail des instances et des équipes administratives et accentue le risque d'incohérence en matière de conservation du patrimoine.



Comme convenu, un bilan quinquennal de cette délégation doit être mené en 2024 par la Ville de Montréal. Il s'agit d'une occasion de réfléchir à la pertinence d'envisager non plus une délégation partielle, mais bien une délégation complète à la Ville de Montréal. Une telle délégation complète aurait pour avantage de simplifier les procédures d'autorisation et clarifier le rôle des différents intervenants, notamment le CPM.

Le CPM juge que la Ville possède toutes les compétences pour procéder à l'analyse des projets de construction ou de transformation d'immeubles bénéficiant d'une protection en vertu de la LPC ou situés dans un site patrimonial cité, classé, déclaré ou dans une aire de protection en vertu de cette loi.

RECOMMANDATION 1

À la lumière du bilan dressé en 2024, compléter la délégation de pouvoirs en matière de gestion du patrimoine protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel à la Ville de Montréal.

RECOMMANDATION 2

Solliciter le CPM pour des projets d'envergure, notamment des nouvelles constructions et des démolitions par souci de précaution et afin d'assurer la cohérence et la transparence des autorisations en matière de patrimoine.

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Reconnaissance patrimoniale

Dans la foulée de la création du comité consultatif en reconnaissance, la Ville de Montréal a adopté un cadre de reconnaissance qui guide les travaux du comité et balise les décisions en cette matière. Le CPM juge cette contribution éclairante, voire nécessaire en matière de commémoration, de toponymie et de valorisation des personnages, événements et lieux significatifs pour les Montréalais.

Cependant, le cadre de reconnaissance identifie parmi les outils de reconnaissance la citation d'immeubles ou de sites patrimoniaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Si un geste de citation est en quelque sorte une déclaration d'importance d'un immeuble ou d'un site, il s'agit davantage d'un outil d'encadrement des interventions relevant davantage de la gestion du territoire que de la commémoration. Il ne peut donc pas être réduit à un rôle de reconnaissance. Une confusion apparaît dans la portée réelle de cet outil et il y a danger de ne pas y recourir pour les bonnes raisons.

RECOMMANDATION

Revoir la portée de la citation d'immeubles ou de sites patrimoniaux afin d'éviter toute confusion avec les objectifs de reconnaissance et réitérer les objectifs municipaux en matière de conservation du patrimoine pouvant être atteints par le recours à la citation.





10.

Tour de Lévis

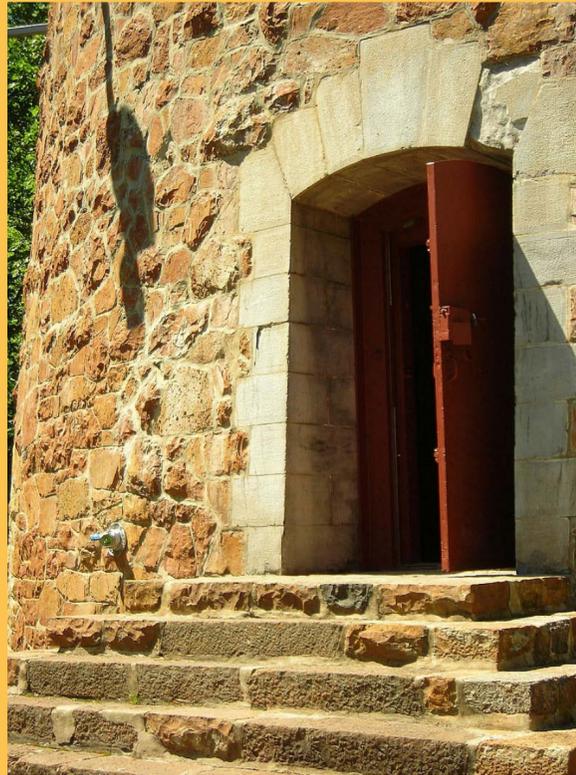
Un projet de mise aux normes et d'aménagement respectueux du caractère unique du site

Localisation : parc Jean-Drapeau

Demandeurs : Arrondissement de Ville-Marie

Statut patrimonial : situé dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène

Le CPM s'est prononcé à deux reprises en 2023 sur un projet concernant la tour de Lévis, bâtiment phare trônant au sommet du parc Jean-Drapeau. La phase du projet qui a été présentée au CPM concerne principalement des travaux de nature électromécanique, de mise en lumière, d'amélioration de l'accessibilité et d'aménagement paysager.



11.

Soulevant le fait que les ajouts proposés étaient en contradiction avec les valeurs patrimoniales paysagères et architecturales et celle de l'expérience du lieu créée par l'architecte paysagiste Frederick Todd, le CPM disait comprendre l'importance d'adapter un bâtiment pour qu'il accueille de nouvelles fonctions, mais que cela doit se faire en respectant davantage les caractéristiques patrimoniales du lieu.

Après une révision du projet, le CPM a émis un avis favorable en septembre 2023. Dans cet avis, le CPM dit apprécier les efforts fournis par les concepteurs pour trouver l'équilibre entre la volonté de trouver un usage pour le bâtiment et le maintien de ses qualités exceptionnelles. Le retrait de certains éléments de la proposition initiale a permis une meilleure mise en valeur des caractéristiques patrimoniales de ce bâtiment.

← LES BONS COUPS

Le CPM est satisfait que les concepteurs aient réussi à démontrer que l'ajout d'une imposante rampe d'accès universel était incompatible et non nécessaire. La proposition d'aménagement du parvis avant de la tour a été modifiée en faveur d'un escalier-podium en forme d'éventail s'étendant vers un gradin en pierre, pouvant faire office de banc intégré. Le CPM considère l'idée d'intégrer le mobilier au parvis pour dégager la clairière judicieuse.

Le CPM souhaite saluer la collaboration entre les requérants et le Service de sécurité incendie de Montréal dans le cadre de ce projet qui a permis d'éviter l'installation d'une génératrice, qui aurait été difficile à intégrer au site.

Réaménagement du parc Jean-Brillant

Un parc de quartier pensé dans un site patrimonial

Localisation et demandeurs : Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Statut patrimonial : situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal

Un projet de réaménagement de ce parc situé à l'intersection de la rue Jean-Brillant et de l'avenue Gatineau a été amorcé en 2019 avec pour premier objectif de réaménager le seuil d'accueil principal et ses composantes (chalet de parc et pataugeoire), et en second lieu, de réaménager et de décloisonner l'ensemble en y intégrant un projet de piétonnisation de la rue Jean-Brillant. Le CPM a été sollicité dans ce projet puisqu'il s'agit d'un réaménagement du domaine public dans les limites du site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal.

Le CPM a vu évoluer ce projet de tout au long de l'année 2023, de l'émission d'un avis préliminaire en janvier à l'émission d'un avis final en septembre. L'une des premières recommandations du Conseil était de produire un plan directeur d'aménagement afin de clarifier et d'assurer une cohérence dans la réalisation du projet et afin de répondre aux besoins spécifiques du secteur.

Dans son avis final sur ce projet, le CPM a dit apprécier le grand cheminement parcouru par l'Arrondissement depuis son tout premier dépôt de projet en janvier 2023, félicitant par le fait même cette issue prometteuse. Le CPM est d'avis que le plan directeur d'aménagement du parc Jean-Brillant, dans la version qui lui a été soumise en septembre 2023, est un document de qualité, mieux articulé et mieux appuyé sur les différents outils de planification.

Le CPM a dit se réjouir de voir que l'agrandissement du chalet et les aménagements proposés (pergola, pataugeoire, placette, etc.) s'inscrivent maintenant dans un plan directeur et une vision cohérente. L'intention de rendre le chalet plus fonctionnel et plus accueillant tout en intégrant de nouvelles fonctions récréatives se comprend mieux d'autant plus dans le contexte du retrait de l'abri-scène qui desservait plusieurs activités de loisirs. Le CPM apprécie le travail accompli par l'Arrondissement pour relocaliser l'abri-scène réalisé par l'architecte Dan Hanganu. Il se réjouit de la réalisation en cours du travail d'analyse patrimoniale et structurale.

Pour en savoir davantage sur le projet de réaménagement du parc Jean-Brillant :

[Consulter](#)

12.



Parcours Peel

Un parcours qui marie habilement le design urbain, l'art, l'interprétation du patrimoine et la réconciliation avec les peuples autochtones

Localisation : Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest

Demandeur : Service de l'urbanisme et de la mobilité

Statut patrimonial : situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Dans la foulée d'un grand projet de réaménagement de la rue Peel, le CPM a eu la chance d'étudier en 2023 la proposition d'un parcours artistique suivant la rue du canal de Lachine au parc du Mont-Royal. Dans le cadre de ce projet, le CPM avait l'obligation de produire un avis en raison des aménagements qui étaient en partie projetés dans les limites du site patrimonial du Mont-Royal.

Entre 2016 et 2019, des fouilles archéologiques dans le secteur de la rue Peel ont permis de révéler les vestiges d'une occupation villageoise associée aux premiers peuples du Saint-Laurent. Compte tenu de l'importance des découvertes réalisées, le réaménagement de la rue Peel intègre des éléments les mettant en valeur. Réalisé en collaboration avec la communauté de Kahnawà:ke, ce travail s'inscrit dans la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones adoptée par la Ville en 2020. Le CPM s'est intéressé à ce volet dès les premières présentations portant sur le réaménagement de la rue alors qu'une proposition concrète pour mettre en valeur les vestiges archéologiques n'était pas encore définie.

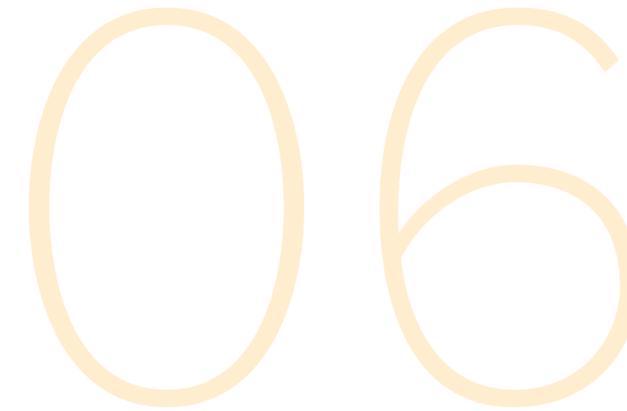
Le CPM a vu en ce projet planifié avec soin un lien de convergence fort entre différents axes, notamment l'aménagement urbain, la valorisation de vestiges archéologiques, l'intégration d'œuvres d'artistes autochtones et d'un parcours sonore, tout cela reliant le canal Lachine à la montagne en traversant des contextes urbains très différents et se terminant au pied de cette dernière. Tout au long du parcours, du mobilier commémoratif ainsi que des grilles d'arbres rappellent la présence des vestiges archéologiques en leur empruntant formes et géométries.

Pour en apprendre davantage sur le parcours Peel :

[Consulter](#)

LISTE DES AVIS PRODUITS

par le CPM et le comité mixte en 2023



Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des avis, avis préliminaires et commentaires produits par le CPM et le comité mixte au cours de l'année 2023. Les avis deviennent publics lorsque les projets font l'objet d'une décision par l'instance concernée et ils par la suite mis en ligne sur le site Internet du CJV. Les avis préliminaires et les commentaires, qui sont destinés aux responsables du projet au sein de la Ville ainsi qu'aux concepteurs, ne sont pas diffusés publiquement.

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Principales reconnaissances patrimoniales
		CPM	Comité mixte	
ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE - 1 avis final du CPM				
Démolition et remplacement du 1970-1980, boulevard Gouin Est	Projet de démolition du bâtiment situé au 1970-1980, boulevard Gouin Est et projet de remplacement.	Avis A23-AC-01		Situé dans le site patrimonial cité du Sault-au-Récollet
LPC : 5 dossiers transmis				
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES--NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - 3 avis finaux et 3 avis préliminaires du CPM				
Agrandissement du chalet et relocalisation de la pataugeoire Parc Jean-Brillant	Projet d'agrandissement du chalet et de relocalisation de la pataugeoire du parc Jean-Brillant.	Avis préliminaire A23-CDNNDG-01		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Réaménagement des pavillons J.-Armand-Bombardier et Principal de Polytechnique Montréal	Projet de réaménagement des pavillons J.-Armand-Bombardier et Principal de Polytechnique Montréal.	Avis A23-CDNNDG-02		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Parc Jean-Brillant. Modification du projet de chalet de parc et pataugeoire	Projet d'agrandissement du chalet et de relocalisation de la pataugeoire du parc Jean-Brillant.	Avis préliminaire A23-CDNNDG-03		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Projet de démolition du 4661B, chemin Queen-Mary	Projet de démolition d'une dépendance et de remplacement permettant l'agrandissement du Collège International Marie de France.	Avis préliminaire A23-CDNNDG-04_ ERRATUM		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal

LISTE DES AVIS PRODUITS EN 2023

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Principales reconnaissances patrimoniales
		CPM	Comité mixte	
Réaménagement du parc Jean-Brillant. Plan directeur et projet de chalet de parc et pataugeoire	Projet d'agrandissement du chalet et de relocalisation de la pataugeoire du parc Jean-Brillant.	Avis A23-CDNNDG-05		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Projet de démolition du 4661B, chemin Queen-Mary et agrandissement du collège international Marie de France	Projet de démolition d'une dépendance et de remplacement permettant l'agrandissement du Collège International Marie de France.	Avis A23-CDNNDG-06 (ERRATUM 2)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
LPC : 6 dossiers transmis				
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (1 commentaire du CPM)				
Projet : 12615, 69 ^e avenue	L'Arrondissement a informé le CPM d'une demande visant la modification de la proposition architecturale du projet de construction au 12615, 69 ^e avenue.	Commentaire		Situé dans le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-de-Rivière-des-Prairies
ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE - 1 avis préliminaire du comité mixte				
Redéveloppement du site de l'ancien Monastère de la Résurrection	Redéveloppement du 5750, boulevard Rosemont (ancien couvent des Franciscains). Modification du plan d'urbanisme et autorisation en vertu de l'article 89.		Avis préliminaire du comité mixte CPM-CJV AC23RPP-01	Grande propriété à caractère institutionnel (Plan d'urbanisme, Patrimoine bâti, 2016) Immeuble de valeur exceptionnelle (Cahier du patrimoine urbain, 2005)
ARRONDISSEMENT DE VERDUN - 1 avis préliminaire du comité mixte				
Presbytère de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Modification du Plan d'urbanisme de Montréal pour soustraire le presbytère de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural à titre de lieu de culte, créer la catégorie des bâtiments commerciaux et y inscrire le presbytère.		Avis préliminaire du comité mixte CPM-CJV AC23-VE-01	Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (Plan d'urbanisme) Bâtiment inscrit à la liste des Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural (Plan d'urbanisme), étant compris dans l'ensemble de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE - CPM : 3 avis préliminaires et 3 avis finaux du CPM, 1 avis final du comité mixte				
Réhabilitation de la roseraie du pavillon Hélène-de-Champlain	Projet de réhabilitation de la roseraie et plus particulièrement projet de démantèlement des pergolas.	Avis préliminaire A23-VM-01		Situé dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène

LISTE DES AVIS PRODUITS EN 2023

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Principales reconnaissances patrimoniales
		CPM	Comité mixte	
Travaux électromécaniques, d'amélioration de l'accessibilité, d'aménagement paysager et de mise en lumière – Tour de Lévis	Phase 3 de travaux à la tour de Lévis : travaux d'aménagement paysager (plantations, amélioration de l'accessibilité).	Avis A23-VM-02		Situé dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène
Étangs de la grande poudrière - parc Jean-Drapeau	Projet de réhabilitation du secteur des étangs de la grande Poudrière.	Avis A23-VM-03		Situé dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène
Travaux électromécaniques, d'amélioration de l'accessibilité, d'aménagement paysager et de mise en lumière – Tour de Lévis	Phase 3 de travaux à la tour de Lévis : travaux d'aménagement paysager (plantations, amélioration de l'accessibilité) et mise en lumière.	Avis A23-VM-04		Situé dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène
Réhabilitation de la Place des Nations	Projet de réhabilitation du secteur de la place des Nations et de transformation de ses environs (promenade riveraine et lac des Cygnes).	Avis préliminaire A23-VM-05		Situé dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène
Réaménagement du secteur du mont Boullé Parc Jean-Drapeau	Restauration écologique et réfection des aménagements du mont Boullé.	Avis préliminaire A23-VM-06		Situé dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène
Modification de la liste des lieux de culte de l'Arrondissement de Ville-Marie au Plan d'urbanisme	Modification de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural du Plan d'urbanisme pour un projet pilote visant la préservation et la mise en valeur des lieux de culte.		Avis du comité mixte CPM-CJV AC23-VM-01	Certains lieux de culte ont des statuts patrimoniaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres sont identifiés comme étant d'intérêt patrimonial au Plan d'urbanisme
LPC : 104 dossiers traités				
SERVICES CENTRAUX (12 avis et 2 avis préliminaires du CPM, 1 avis final du comité mixte CPM-CJV, 1 avis préliminaire du comité conjoint CPM-CCR, 3 commentaires)				
Réaménagement de la rue Peel – Projet de commémoration et de mise en valeur des découvertes archéologiques	Projet de mise en valeur des découvertes archéologiques de la rue Peel.	Avis A23-SC-01		La rue traverse le site patrimonial du Square-Dorchester-et-de-la-place-du-Canada (cité), l'aire de protection du Club Mount-Royal (classé), et le site patrimonial du Mont-Royal (déclaré)
Réaménagement du boulevard De Maisonneuve et de la rue Berri – Secteur de la place Émilie-Gamelin	Projet de réaménagement de la rue Berri, entre les rues Ontario et Sainte-Catherine, du boulevard de Maisonneuve, entre les rues Berri et Saint-Christophe, ainsi que du coin Nord-Ouest de la Place Émilie-Gamelin.	Avis A23-SC-02		La rue traverse les aires de protection du Clocher et du Transept sud de l'Église Saint-Jacques (biens classés)
Ajout d'un volume hors toit au 71, rue Belvédère Circle	Projet de transformation impliquant l'ajout d'une construction hors toit.	Avis A23-SC-03		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal

LISTE DES AVIS PRODUITS EN 2023

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Principales reconnaissances patrimoniales
		CPM	Comité mixte	
Démarche pour l'élaboration du futur Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM 2050) Demandeur : SUM	Groupe de travail pour le futur PUM 2050 Comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine de Montréal Séances de travail : - 17 février et du 10 mars 2023 (Comm. 1) - 31 mars et du 14 avril 2023 (Comm. 2) - 5 mai et du 19 mai 2023 (Comm. 3)		Commentaire du comité mixte CPM-CJV Commentaire 1 PUM 2050 Commentaire 2 PUM 2050 Commentaire 3 PUM 2050	Le futur Plan d'urbanisme et de mobilité aborde les questions du patrimoine et de l'urbanisme
Plan directeur du parc Jeanne-Mance et de la côte Placide	Projet d'élaboration d'un plan directeur pour le parc Jeanne-Mance et la côte Placide du mont Royalé	Avis A23-SC-04		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Mise à niveau de la pataugeoire et du chalet et réaménagement de l'axe monumental de la rue Rachel, parc Jeanne-Mance	Parc Jeanne-Mance : Projet de mise à niveau de la pataugeoire et du chalet et réaménagement de l'axe monumental de la rue Rachelé	Avis A23-SC-05		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Site patrimonial du Mont-Royal. Vision actualisée de l'accessibilité	Dépôt de la Vision actualisée de l'accessibilité au mont Royalé	A23-SC-06		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Stratégie de mise en valeur du Grand parc de l'Ouest	Présentation d'une stratégie de mise en valeur du Grand parc de l'Ouesté		Avis du comité mixte CPM-CJV AC23-SC-01	On trouve dans ce secteur des immeubles patrimoniaux cités, des écoterritoires ainsi qu'un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle identifiée au Plan d'urbanisme
Étude de caractérisation paysagère – Parc du Mont-Royal	Dépôt d'une caractérisation paysagère du parc du Mont-Royal et ses paysages emblématiquesé	Avis préliminaire A23-SC-07		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Réfection de l'ancienne station de pompage Côte-des-Neiges	Projet de réfection de l'ancienne station de pompage Côte-des-Neigesé	Avis préliminaire A23-SC-08_ERRATUM		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Réaménagement du terrain multisports du parc Jeanne-Mance	Projet de réaménagement du terrain multisports du parc Jeanne-Manceé	Avis A23-SC-09		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal

LISTE DES AVIS PRODUITS EN 2023

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Principales reconnaissances patrimoniales
		CPM	Comité mixte	
Projet d'identification du lieu historique du Quartier chinois	Projet d'identification du lieu historique du Quartier chinois		Avis préliminaire du comité conjoint CPM-CCR AR23-SC-01	Lieu historique du Quartier chinois de Montréal Site patrimonial classé du Noyau-du-Quartier-chinois
Phase 1 du réaménagement du flanc sud-ouest et des entrées Cedar du parc du Mont-Royal	Projet de réaménagement du flanc sud-ouest et des entrées Cedar - parc du Mont-Royal	Avis A23-SC-10		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Parc La Fontaine - Aménagement du pôle famille, phase 2	Le projet d'aménagement du pôle famille inclut la réhabilitation du pavillon des baigneurs, la mise aux normes d'une des deux patageoires et la transformation de la deuxième en aire de jeux d'eau.	Avis A23-SC-11		Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle identifiée au Plan d'urbanisme
Réaménagement de la rue De Longueuil	Projet de réaménagement de la rue De Longueuil	Avis A23-SC-12		Situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal)
Station de pompage McTavish (phase 2)	Mise à niveau de la station de pompage McTavish - travaux phase 2 (plans et devis finaux pour appel d'offres).	Avis A23-SC-13		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Agrandissement du théâtre Centaur	Projet d'agrandissement du théâtre Centaur pour accueillir un nouveau foyer de scène sur le volume actuel.		Commentaire du comité mixte CPM-CJV	Situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal)
Réaménagement des abords de la tour de télécommunication de la Ville - Parc du Mont-Royal	Projet d'installation d'une clôture autour de la tour SERAM dans le parc du Mont-Royal	Avis A23-SC-14		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal

Production

Direction, mot du président et rédaction
Denis Boucher

Coordination et rédaction
Arnaud Dufort

Conception graphique
Séverine Bardoux
www.studiodeseve.com

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024
ISBN : 978-2-7647-2001-1 – PDF français

Pour plus d'information :

Conseil du Patrimoine de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1C6
<http://ville.montreal.qc.ca/cpm>
cpm@montreal.ca

Septembre 2024

Liste des images

Image 1 - Vue du Mont-Royal, du lac des Castors et de l'oratoire Saint-Joseph, crédit photo : © Alison Slattery - Tourisme Montréal

Image 2 - Vue du parc Jeanne-Mance, du Mont-Royal et du centre-ville, crédit photo : © Eva Blue - Tourisme Montréal

Image 3 - Vue du parc Jean-Drapeau, crédit photo : © Photo Hélico Inc - Tourisme Montréal

Image 4 - Vue du parc Jean-Drapeau, crédit photo : © Biosphère, musée de l'environnement

Image 5 - La tour de Lévis, crédit photo : © Ville de Montréal

Image 6 - Certains membres du CPM lors de leur visite au parc Jean-Drapeau, crédit photo : ©Giovanni Diodati

Image 7 - Participation de Denis Boucher au congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec, crédit photo : © Simon Rancourt

Image 8 - Participation de Denis Boucher au congrès de l'ACFAS, crédit photo : © Claudine Déom

Image 9 - Vue du Mont-Royal et du monument à George-Étienne Cartier, crédit photo : © Tourisme Montréal - Madore - Daphné Caron

Image 10 - Vue de la tour de Lévis, crédit photo : © Société du parc Jean-Drapeau

Image 11 - Basilaire de la tour de Lévis, crédit photo : © Ville de Montréal

Image 12 - Vue de l'une des oeuvres du parcours Peel, crédit photo : © Denis Boucher





RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Montréal 

